



Dynamique par nature !

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA SARTHE - ARRONDISSEMENT LE MANS
CANTON DE BONNETABLE
COMMUNE DE LA GUIERCHE (72380)

**LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES LORS DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 NOVEMBRE 2025 (article L2121-25 du CGCT)**

Date de la convocation : 7 novembre 2025

Date d'affichage de la convocation : 7 novembre 2025

Nombre de conseillers afférents au conseil municipal : 15

Nombre de conseillers de membres en exercice : 15

Nombre de conseillers présents à la séance : 13

Nombre de conseillers absents : 2

Nombre de pouvoir : 2

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit novembre, à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Éric BOURGE, Maire de La Guierche.

Présents :

- Monsieur Eric BOURGE, Maire,
- Madame Martine BARRUYER,
- Monsieur Dominique CÔME,
- Madame Régine RONCIERE,
- Monsieur Michel GUY,
- Monsieur Jany PERRIN,
- Madame Françoise ROSALIE
- Madame Véronique DALMONT
- Monsieur Pascal PINEAU,
- Madame Véronique BUREL,
- Monsieur Gaëtan GEFROY,
- Madame Emilie MENON,
- Monsieur Julien GERVAIS,
- Monsieur Christophe LHERMIER
- Madame Laure BOURASSEAU.

Absents excusés : Monsieur Pascal PINEAU et Monsieur Christophe LHERMIER.

Absent non excusé : NEANT

Pouvoir : 2

Secrétaire de séance : Monsieur Michel GUY

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Martine BARRUYER a été désignée secrétaire de séance.

LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES EN COURS DE SEANCE		
N° délibération	Intitulé - Objet	Vote – Approbation délibération
➤ N°81-11-2025	Décision modificative n°3-2025.	Adoptée à l'unanimité
➤ N°82-11-2025	Mise en place d'une délibération unique sur les différents tarifs appliqués par la commune et revalorisation éventuelle des tarifs à compter du 1er janvier 2026 (location salle – encart publicitaire – concession cimetière – spectacles – animaux errants - occupation du domaine public, etc.)	Adoptée à l'unanimité
➤ N°83-11-2025	DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU PAYS DU MANS POUR LA CRÉATION D'ESPACE NOURRICIERS SUR LA COMMUNE	Adoptée à l'unanimité
➤ N°84-11-2025	DEMANDE DE SUBVENTION DETR AUPRES DE L'ÉTAT POUR L'INSTALLATION DE SANITAIRE PUBLIC SUR LA COMMUNE	Adoptée à l'unanimité
➤ N°85-11-2025	SOLICITATION DE LA FAMILLE BEAUDOUIN – PROPOSITION D'ACQUISITION DU CHEMIN DES BEAUX JOURS	Adoptée à l'unanimité
➤ N°86-11-2025	DECISIONS DU MAIRE DANS LE CADRE DE SA DÉLÉGATION	Adoptée à l'unanimité

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Le Maire soussigné certifie que la liste des délibérations de la séance du neuf septembre deux mil vingt-cinq, comprenant les délibérations prises lors de cette séance, a été affichée au panneau d'affichage extérieur de la mairie conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Générale des Collectivités Territoriales et déposé sur le site internet de la commune.

Fait à La Guierche, le 24 novembre 2025

Les présentes délibérations sont consultables en mairie et peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes – 6, Allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES CEDEX – dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

LE MAIRE,
Éric BOURGE


